



**ASSAP**



# RAPPORT D'ACTIVITE

**2023**



## Siège

14 rue François Tanguy Prigent  
BP 40091  
56892 Saint Avé Cédex  
Tél : 02 97 54 12 64  
Courriel : [accueil@assap.fr](mailto:accueil@assap.fr)  
Site : [www.assap.fr](http://www.assap.fr)

Daniel PANNIER  
Président  
Romain AUBRON  
Directeur général  
Elodie LOTHORÉ  
Directrice adjointe

# RAPPORT MORAL

L'ASSAP est une association d'aide à domicile créée par le CLARPA en 2007 et dédiée à l'accompagnement de ses adhérents dans les démarches liées à l'emploi de leur Assistant de Vie à domicile (mode mandataire), ainsi qu'à la mise à disposition de salariés (mode prestataire). Il peut s'agir du domicile de la personne proprement dit ou d'un Habitat Inclusif tel qu'un Domicile Partagé.

Dans un Département qui voit sa population âgée promise à une augmentation importante, l'enjeu de la préservation de l'autonomie des personnes à travers les services qui lui sont apportés à domicile est un sujet essentiel et partagé.

Dans notre champ d'action, notre ambition est de permettre la meilleure prise en charge possible de la personne, dans le plus grand respect de son humanité, de ce qu'elle est, et de ce qu'elle a été. Cette ambition est au cœur de nos valeurs.

En 2023, l'ASSAP aura ainsi géré au total près de 700.000 heures d'intervention effectuées par 895 Auxiliaires de Vie auprès de 853 bénéficiaires.

Le mode prestataire, initié en 2022 pour répondre à la demande de certains adhérents de l'aide à domicile, va être abandonné courant 2024. En effet un décret de juillet 2023 a amené le Département à revoir sa politique dans le financement des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, à laquelle notre faible volume en service prestataire ne nous rend pas éligible. Cette décision fera l'objet d'un vote en Assemblée Générale Extraordinaire.

Au titre de son activité de mandataire, les équipes de l'ASSAP répondent aux sollicitations des personnes ou de leurs aidants, afin de leur apporter une aide à domicile adaptée à leurs besoins. L'intervention, qui se fait en mode mandataire, permet l'instauration d'un lien direct employeur/employé entre la personne et l'intervenant à son domicile. Lors de mes rencontres avec les familles, à domicile ou en Domiciles Partagés, j'ai constaté l'attachement des familles dans le choix de ce mode d'intervention.

L'ASSAP est chargée de prérecruter l'Auxiliaire de Vie Sociale, de rédiger le contrat de travail sur les instructions de l'employeur (durée du contrat, nombre d'heures, conditions d'intervention), puis de collecter les sommes nécessaires au paiement des salaires et des charges afférentes et enfin de remplir pour le compte de l'employeur toutes ses obligations déclaratives (fiches de paie, Urssaf, etc.).

Cette activité est adossée à l'action du CLARPA qui agit en faveur du maintien à domicile, lutte contre l'isolement social et développe des projets innovants en faveur des retraité(e)s et des personnes en perte d'autonomie depuis plus de 45 ans.

## **Accompagnement du PVSP des Domiciles Partagés**

L'article 129 de la loi ELAN étant venu valoriser le dispositif des Domiciles Partagés en tant qu'Habitat Inclusif, 43 conventions ont été signées par le CLARPA en novembre 2023 avec le Département afin de permettre le déploiement et le soutien de leur Projet de Vie Sociale et Partagée (PVSP) jusqu'en 2029 via une Aide à la Vie Partagée (AVP).

Avec ces nouveaux moyens financiers, du temps spécifique peut être dégagé par les Auxiliaires de Vie Coordinatrices (AVS Co), pour animer le DP et mieux le mettre en lien avec son environnement. Elles peuvent aussi s'appuyer sur des coordinatrices de secteur plus nombreuses et plus disponibles, échanger entre elles, partager leur expérience et enrichir leur pratique.

Ceci constitue une reconnaissance et une valorisation du travail de fond parfois invisible des AVS Co et des coordinatrices de secteur, qui va permettre de solidariser et de mieux faire travailler ensemble tous les acteurs de la communauté de l'accompagnement qui œuvrent auprès de nos proches.

L'ASSAP est chargée de proposer des évolutions sur les contrats de travail des personnes concernées et de s'assurer que la mise en œuvre et les pratiques répondent aux engagements pris. Ayant participé activement aux travaux de la charte PVSP qui est en cours de déploiement en 2024,

J'ai pu constater de première main l'intérêt que ce projet suscite auprès de tous ces acteurs, et je fonde de grands espoirs sur l'intégration de tous les DP dans un réseau plus actif et mieux coordonné, pour le plus grand bénéfice de l'accompagnement des co-locataires, nos parents.

### **L'attractivité du métier d'Auxiliaire de Vie**

C'est un sujet majeur du bien-être des personnes accompagnées, car la qualité de l'accompagnement repose sur des équipes motivées, stables et bien formées.

Cette attractivité passe par une juste rémunération, complétée d'éventuels avantages sociaux (mutuelle de santé et de prévoyance), l'accès à des formations adaptées aux situations à couvrir et un environnement de travail sain. S'agissant de la formation, nous constatons une évolution des besoins sous l'effet d'une augmentation de la dépendance et des troubles cognitifs plus profonds, induites par le maintien à domicile à un âge plus avancé.

En nous appuyant sur la longue expérience de l'ASSAP dans son office de mandataire, il nous revient de trouver les solutions permettant de conserver un équilibre avec le coût induit pour la personne et les familles afin que l'accès à l'aide à domicile ou aux Domiciles Partagés reste possible pour les plus modestes d'entre nous.

C'est pourquoi nous avons été très sensibles aux efforts financiers du Département en faveur du PVSP, qui vient à point nommé nous permettre la systématisation et le passage à l'échelle des initiatives que nous portions.

### **Ouverture de nouveaux habitats partagés**

Les projets à venir qui représentent une augmentation d'environ 12% d'habitats partagés vont amener l'ASSAP à s'adapter. Nous n'avons pas d'inquiétude quant à cette adaptation qui se fera avec le soutien du CLARPA.

### **Situation financière**

En termes financiers, l'ASSAP signe une très bonne année, avec un total de produits d'exploitation de 2.048 k€, des charges d'exploitation contenues et un résultat positif de 234 k€. Il s'agit d'une année exceptionnelle à bien des égards et ce niveau de résultat n'a pas vocation à se répéter en 2024.

Ce niveau de résultat vient consolider les fonds propres (460 k€) et le fonds de roulement (580 k€), qui représente maintenant environ 24% du total de bilan et 3,4 mois de production.

Cette situation financière saine permet à l'association d'envisager sereinement son développement et le portage des projets prévus.

### **Remerciements**

Je tiens aussi à exprimer mes remerciements aux membres du Conseil d'Administration pour leur travail et leur assiduité, leur compétence et leur bonne humeur, avec une mention spéciale pour les membres du Bureau, qui consacrent tous les mois plusieurs jours à l'association.

A travers les réunions du Conseil d'Administration, du Bureau et la participation de leurs membres à différents groupes de travail, leur présence sur le terrain autour des activités de notre association, représente 1,5 équivalent temps plein au service de l'association.

Pour construire et développer il faut des bases solides. Il faut aussi de l'enthousiasme, une ambition, l'envie de s'engager pour les personnes âgées, qui sont au centre de nos attentions. C'est ce que nous apportent la direction et les équipes de l'ASSAP, et après deux années au sein de la présidence de l'ASSAP je peux attester de cet état d'esprit sans lequel rien n'est possible.

Un grand merci donc à la Direction, aux cadres et à toutes les équipes, avec qui nous travaillons en bonne intelligence.

En conclusion de la présentation du rapport moral de l'exercice 2023, je souhaite en tant que Président remercier à nouveau les instances du Département pour leur soutien, en les assurant de notre engagement en retour.

Daniel Pannier  
Président

# SOMMAIRE

## I. LA VIE STATUTAIRE

La gouvernance

L'équipe de salariés

## II. LES ACTIONS COMMUNES AUX 2 SERVICES

La communication

La dématérialisation

La formation des assistants de vie

## III. L'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

Le service mandataire

Le service prestataire

## IV. L'ACCOMPAGNEMENT EN DOMICILES PARTAGES

Le Projet de Vie Sociale et Partagée (PVSP)

Les employeurs

La prise en charge et l'accompagnement 24h/24

## V. LES FAITS MARQUANTS

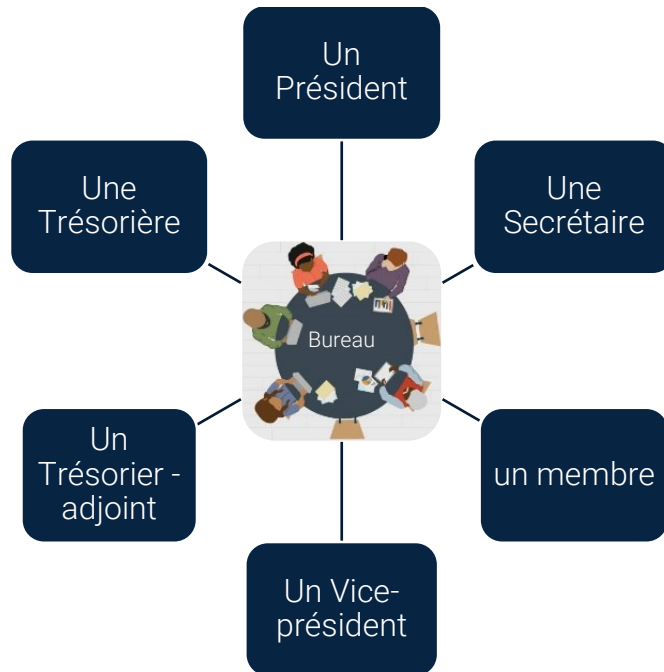
## VI. LES ORIENTATIONS

# I. LA VIE STATUTAIRE

## La gouvernance

### Le bureau

Les membres du bureau se sont réunis 10 fois au cours de l'année pour travailler sur la gestion de l'association avec la direction.



### Le Conseil d'Administration



Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis 4 fois au cours de l'année : en janvier, mai, juin et octobre ainsi que le 7 juin pour l'assemblée générale annuelle.

Collège A	Collège B	Collège C
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Membres du CA du CLARPA	Personnes physiques	Personnes morales
<input type="checkbox"/> 9 membres	<input type="checkbox"/> 2 membres	<input type="checkbox"/> 1 membre

# L'Assemblée Générale

Elle s'est déroulée le mercredi 7 juin 2023 à GRAND CHAMP. Le rapport d'activité et les documents annexes ont été expédiés à tous les adhérents.

Sept résolutions ont été soumises à l'approbation des participants.

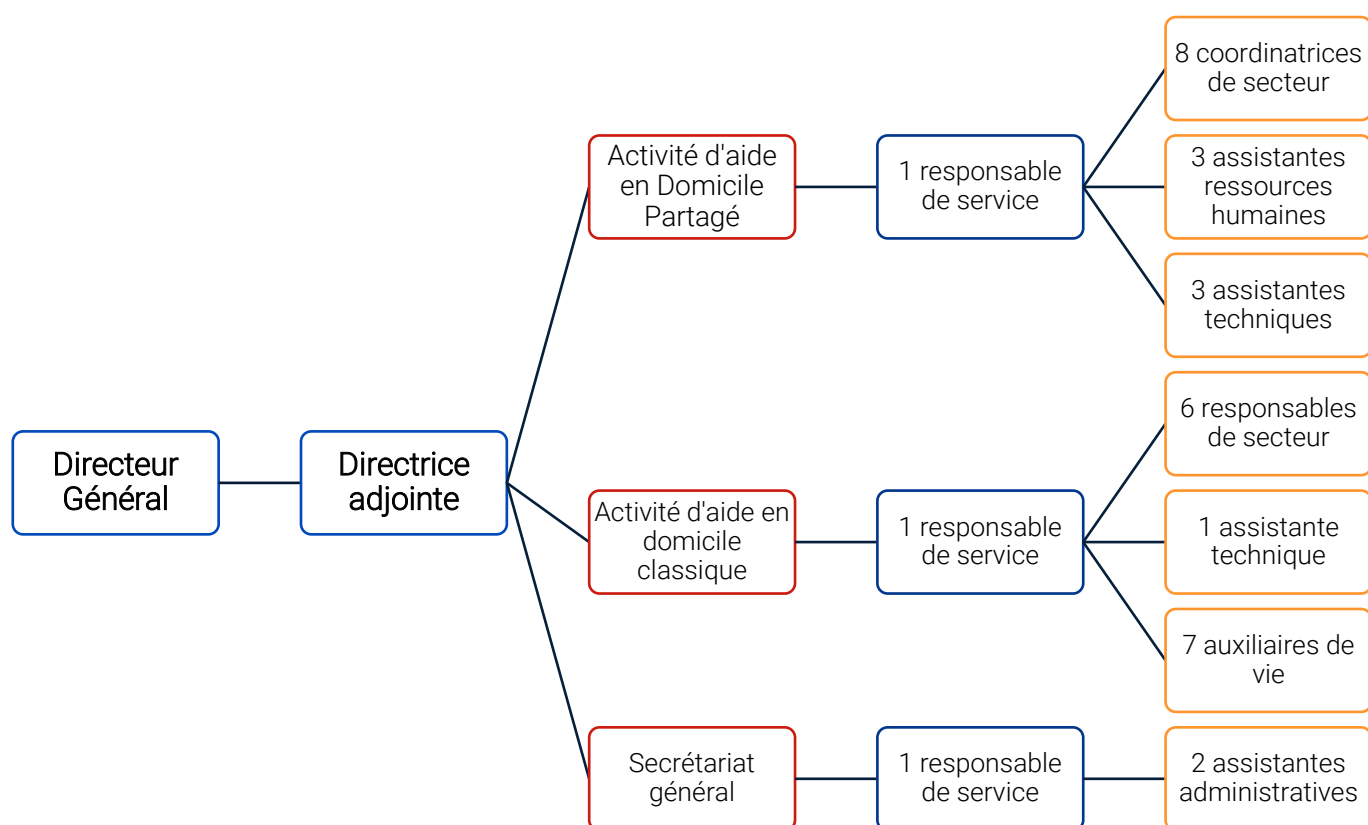
- Le rapport moral 2022 de la présidente Francine DESBAN approuvé à 99%
- Le procès-verbal de l'assemblée générale du 15 juin 2022 approuvé à 99%
- Le rapport d'activité 2022 approuvé à 99%
- Le rapport financier 2022 et le rapport du CAC approuvés à 100%
- Le budget prévisionnel 2023 approuvé à 99% et les orientations 2023 approuvées à 99%
- La cotisation 2024 approuvée à 100%
- Le renouvellement des membres du Conseil d'Administration :

Pour le Collège A

Madame Maryvonne MAHE, se représente, elle est élue avec 99% des voix.

Madame Yvette LE GENTIL se représente et, est réélue avec 99% des voix.

## L'équipe de salariés au 31/12/2023



Création de postes en 2023.

Novembre : avec la mise en place du PVSP, recrutement de 3 coordinatrices de secteurs et d'1 assistante technique.

A compter de mars : pour le service prestataire : 7 auxiliaires de vie

## II. LES ACTIONS COMMUNES AUX 2 SERVICES

### La communication

Notre travail avec l'agence de communication s'est poursuivi en 2023 avec :

- La création d'un nouveau site internet qui a été mis en ligne en mars 2023.
- La création de flyers présentant les services d'aide à domicile pour le recrutement des assistants de vie.
- L'envoi de flyers auprès de l'ensemble des prescripteurs du Morbihan (4 000 envois).

### La dématérialisation

Depuis octobre 2023 la dématérialisation des documents administratifs et la signature électronique est effective pour l'ensemble des Domiciles Partagés, (via la plateforme digitale Openbee)

En amont de la mise en place de la dématérialisation, un important travail a été mené en lien avec le prestataire choisi (Openbee), afin que les usages et fonctionnalités répondent sur mesure aux besoins de nos usagers, sur les aspects fonctionnels, techniques et juridiques.

Cela a exigé que nous repensions notre organisation afin qu'elle corresponde à ce nouvel usage, et a nécessité d'accompagner au changement nos usagers particuliers employeurs et leurs salariés.

La mise en place de la dématérialisation représente de nombreux avantages, elle permet :

- D'accélérer et sécuriser l'envoi des documents grâce à la suppression des délais postaux
- De faciliter la signature des documents contractuels à partir du coffre-fort électronique
- De consulter les documents à tout moment et en toute confidentialité
- De regrouper l'ensemble des documents en un seul lieu
- De sécuriser la conservation des documents pendant la durée obligatoire (50 ans ou jusqu'au 75 ans du salarié)
- De supprimer l'impression massive de documents et ainsi réduire l'impact écologique

### La formation des aides à domiciles

Au retour de l'été, nous avons rencontré plusieurs organismes de formation avec lesquels un partenariat s'est mis en place depuis septembre 2023. Locminé formation et le Centre Saint Michel Formation proposent de nouveaux thèmes adaptés aux besoins des assistants de vie.

Rappelons que notre service, dans son rôle d'aide à « l'accomplissement des formalités sociales et administratives liée à l'emploi d'un salarié », aide le particulier employeur au montage des dossiers jusqu'aux départs en formation.

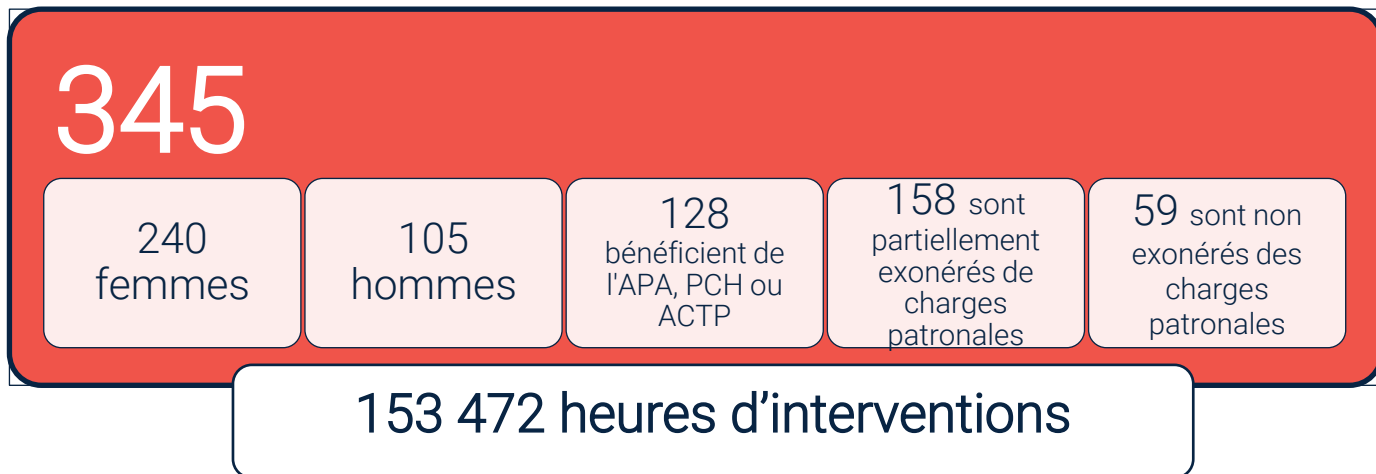
Malgré l'annulation de 70% des stages prévus (faute de participants), 25 Assistantes de Vie sont parties en formation.

L'ASSAP continue malgré tout son rôle pour faciliter le départ en formation des assistant(s) de vie. Une rencontre avec IPERIA (prestataire national de professionnalisation de l'emploi à domicile) est prévue en 2024.

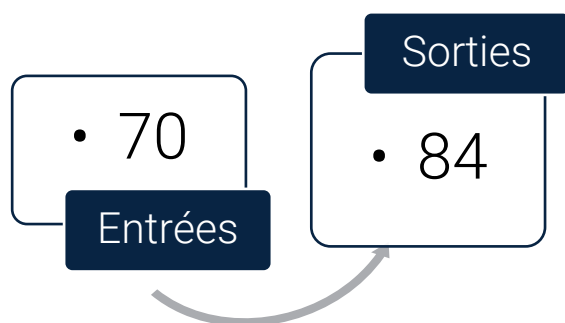
### III. L'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

#### Le service mandataire

##### LES EMPLOYEURS



#### ZOOM sur ces chiffres



Le service a accompagné 345 usagers en 2023.

- 69 % des usagers sont des femmes et 31 % des hommes.

- 70 usagers sont entrés dans le service (95 en 2022).

- 18% des usagers ont moins de 60 ans et 82% plus de 60 ans.

##### LES INTERVENTIONS



#### ZOOM sur ces chiffres

- 53 % des usagers font appel au service pour des contrats de moins de 15 h par mois

- les usagers ayant des contrats de plus de 200h par mois ont des interventions en présence de nuit, jour et nuit ou en 24h/24.



# LES CONTRATS DE MANDATS ACTIFS AU 31/12/2023



## ZOOM sur ces chiffres

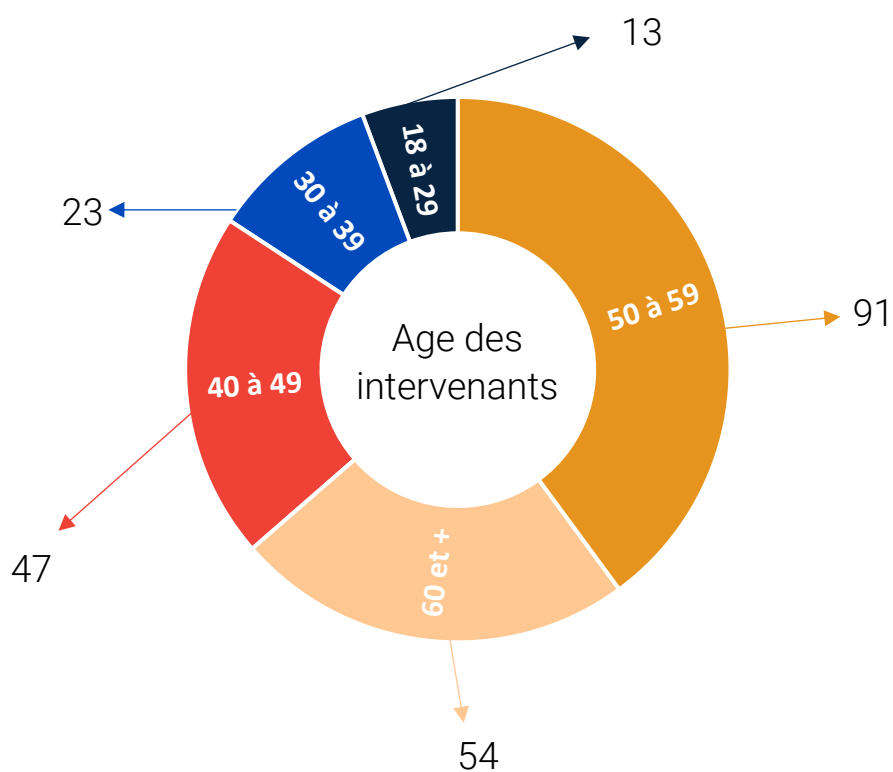
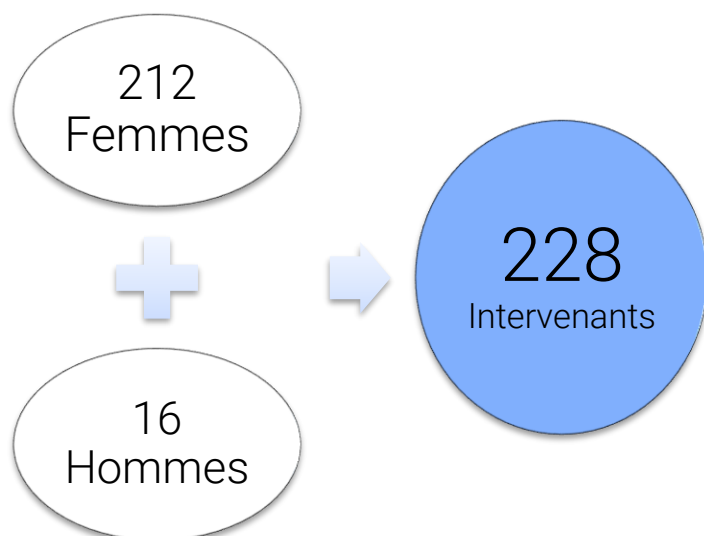
- 254 demandes d'information ou devis à notre service.
- sur 95 rendez-vous d'évaluation des besoins à domicile 71 ont choisi de signer un contrat de mandat avec notre service.



## LES SECTEURS D'INTERVENTION

Notre service intervient essentiellement sur la moitié sud Morbihan et le sud Finistère (Quimperlé).

# LES AIDES A DOMICILE



## ZOOM sur ces chiffres

- 64% des intervenants ont plus de 50 ans (dont 25 % ont plus de 60 ans)
- entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023, ce sont 1334 contrats de travail qui ont été établis soit 169 en CDI et 1165 en CDD.
- Les salariés sont tous diplômés et/ou expérimentés.

# Le service prestataire

L'ASSAP a mis en place cette offre depuis mars 2022.

## LES CHIFFRES CLES

**69** bénéficiaires (45 femmes, 24 hommes)

**7** salariées en contrat à durée indéterminée

**14** salariées en contrat à durée déterminée

**3 736** heures d'intervention

**2 786** prestations

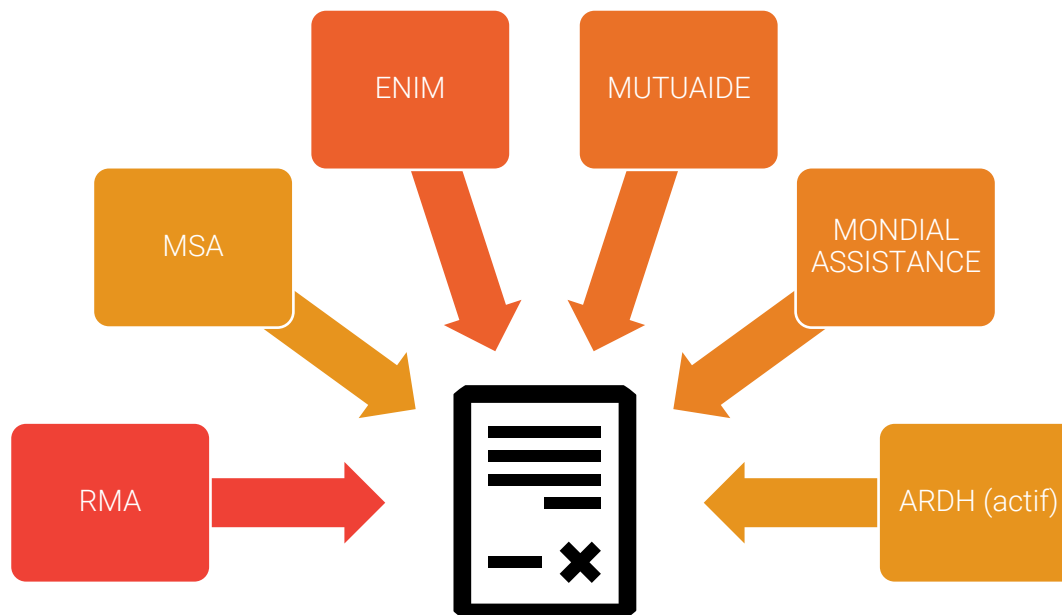
## LES PRESTATIONS



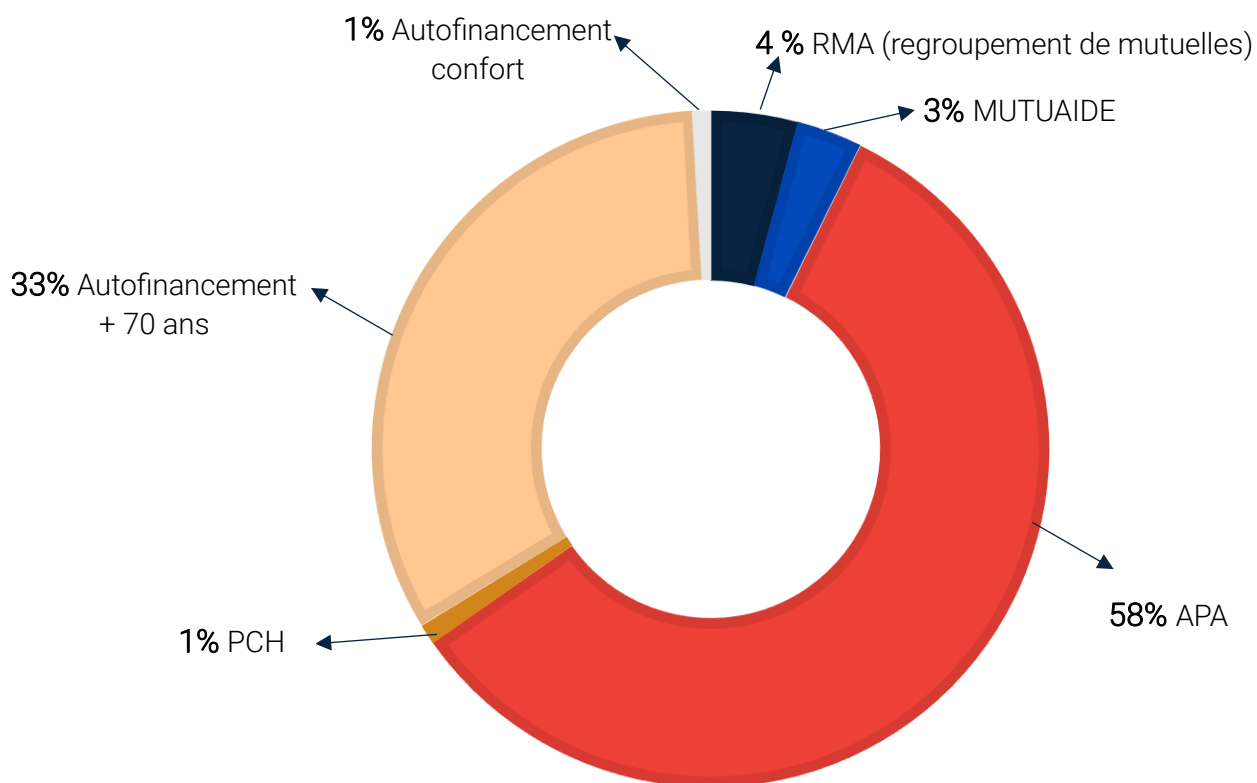
## Les lieux d'intervention des prestations



## LES CONVENTIONNEMENTS



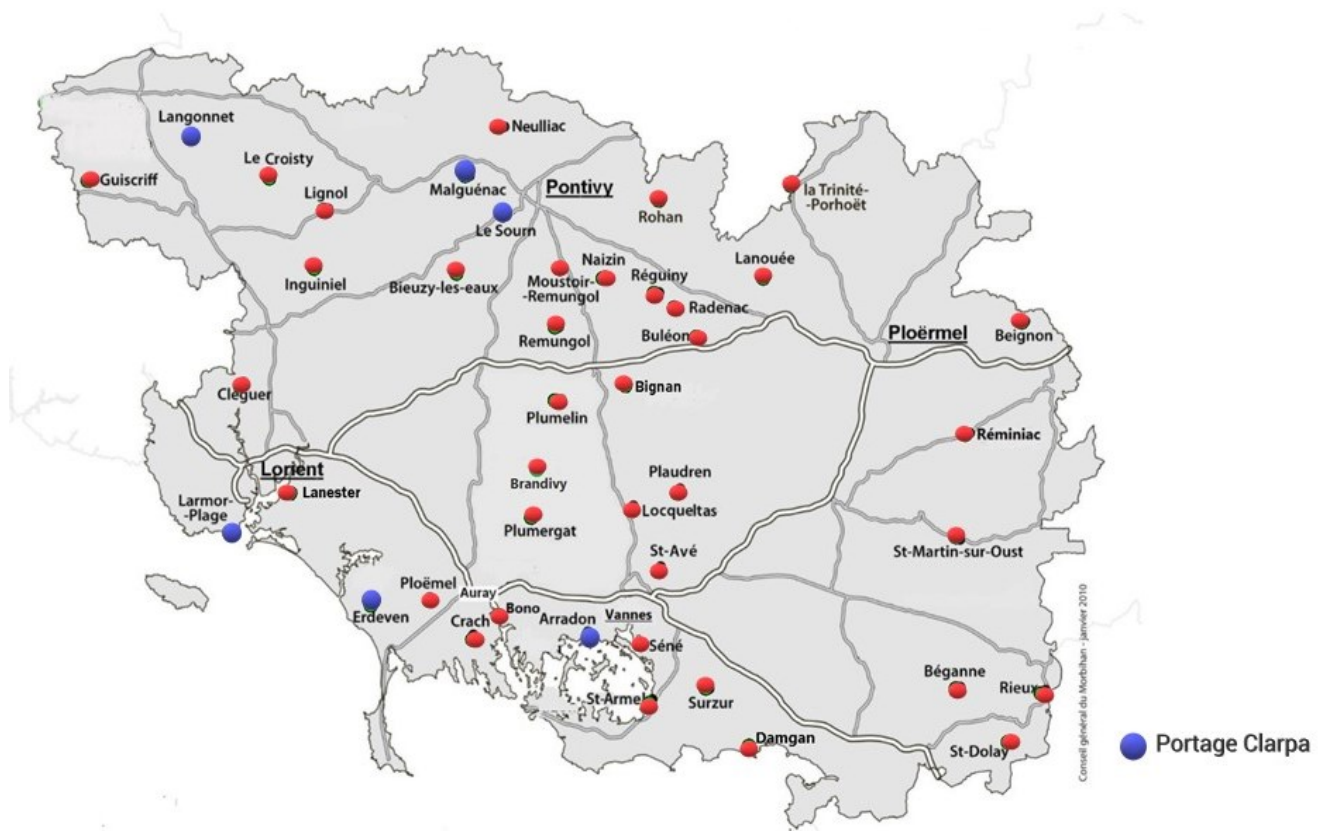
## Répartition par mode de financement



### ZOOM sur ces chiffres

- Le service répond à ce jour à des demandes sur un rayon de 20 kilomètre autour de Guidel et Saint Avé.

# IV. L'ACCOMPAGNEMENT EN DOMICILES PARTAGES



Au 01/07/2023, les Domiciles Partagés de ERDEVEN, MALGUENAC et LANGONNET ont été repris en portage complet par le CLARPA.

Une maison de plain-pied, en centre bourg accueillant 8 colocataires atteints de troubles cognitifs accompagnés 24h/24 par 7 assistant (e)s de vie.

Des chambres individuelles privées et aménagées à votre goût.

Un jardin et sa terrasse.



Une salle Commune pour partager les repas et animations.

Un lieu de vie adapté aux personnes à mobilité réduite.

## LE PROJET DE VIE SOCIALE ET PARTAGEE (PVSP)

Grâce au financement de l'Aide à la Vie Partagée (AVP), par le Conseil Départemental au CLARPA (Porteur 3P) en novembre 2023, l'ASSAP a pour mission de mettre en œuvre le Projet de Vie Social et Partagé (PVSP) dans chacun des Domiciles Partagés, et d'en assurer le suivi.

La Vie Sociale et Partagée a pour objectifs de favoriser la participation sociale et citoyenne de chaque habitant, faciliter les liens entre colocataires et d'adapter l'animation aux besoins et souhaits du collectif d'habitants. Il s'agit de s'appuyer autant que possible sur la participation des colocataires et de leurs proches pour les différentes décisions qui concernent la vie dans le Domicile Partagé. L'ensemble de ces décisions communes constituent le PVSP et sont retranscrites dans une charte de la vie sociale et partagée. Le contenu du PVSP est coconstruit avec l'ensemble des acteurs du Domicile Partagé (les colocataires, les référents familiaux, l'AVS CO, les assistants de vie, le CCAS, le CLARPA et l'ASSAP).

Concrètement, cette AVP permet le financement de l'animation et la coordination du PVSP ainsi que la régulation du vivre ensemble, à savoir :

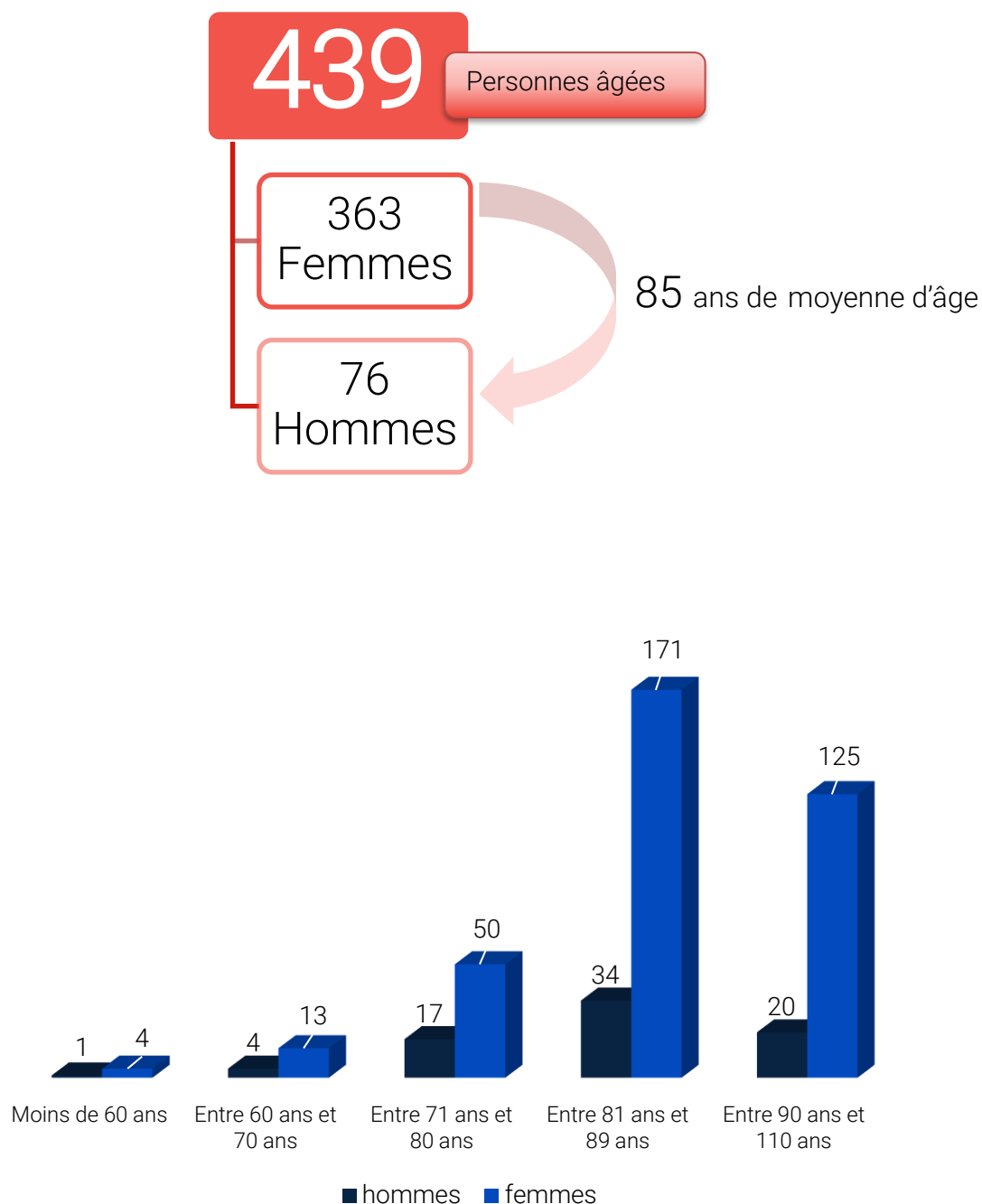
- Favoriser la proposition d'activités et d'animation au sein du Domicile Partagé ;
- Développer les partenariats du Domicile Partagé ;
- Favoriser le vivre ensemble ;
- Établir une charte pour impliquer l'ensemble des acteurs.

Ce travail en cours de mise en œuvre du PVSP, a demandé une réorganisation des temps de travail des professionnels ayant des missions liées à l'animation de la vie sociale et partagée (AVS co et coordinatrices de secteur), ainsi qu'une réorganisation du service d'aide en domicile partagé.

Une coordinatrice de secteur (à temps plein) avait en charge le suivi de 9 Domiciles Partagés, désormais c'est un suivi de 6 Domiciles Partagés sur un même territoire, leurs missions étant de coordonner la mise en place du PVSP du DP, ce qui nécessite d'être davantage en lien avec les AVS co, les familles et les partenaires du secteur avec une présence renforcée sur le terrain.

Par conséquent, en novembre 2023, trois nouvelles coordinatrices de secteur ont rejoint le service, ainsi qu'une assistante technique.

## LES EMPLOYEURS



### ZOOM sur ces chiffres

Sur l'ensemble des 43 Domiciles Partagés, ce sont 439 personnes âgées qui ont pu bénéficier d'un accompagnement 24/24h. La population reste majoritairement féminine (82%).

- 79% des personnes âgées ont plus de 81 ans dont 33% ont plus de 90 ans.
- 5 usagers ont moins de 60 ans.





542 476

Heures d'intervention



112 sorties

111 installations

85 décès

27 départs

4 hospitalisations de longue durée

2 retours à domicile

21 installations en EHPAD

## LA PRISE EN CHARGE ET L'ACCOMPAGNEMENT 24h/24



Maintien de l'autonomie : Stimulation cognitive, activités de loisirs et à la vie sociale.



Aide aux actes de la vie quotidienne : aide à la prise de médicament, aide à la mobilité, au déplacement et au transfert lever/coucher, aide à la toilette (avec l'aide d'un aide-soignant ou infirmier si l'état de santé de la personne le nécessite), aide à l'habillage etc.



Alimentation : Préparation et aide à la prise des repas (cuisine sur place avec sollicitation des colocataires si envie).



Entretien du domicile : travaux ménagers, linge, mobilier et l'électroménager.



Communication et transmissions : dialogue avec la personne aidée et sa famille, assure des transmissions avec les autres intervenants.

613  
Femmes



33  
Hommes

646  
Assistants  
de vie

**352**

En contrat à durée  
indéterminée

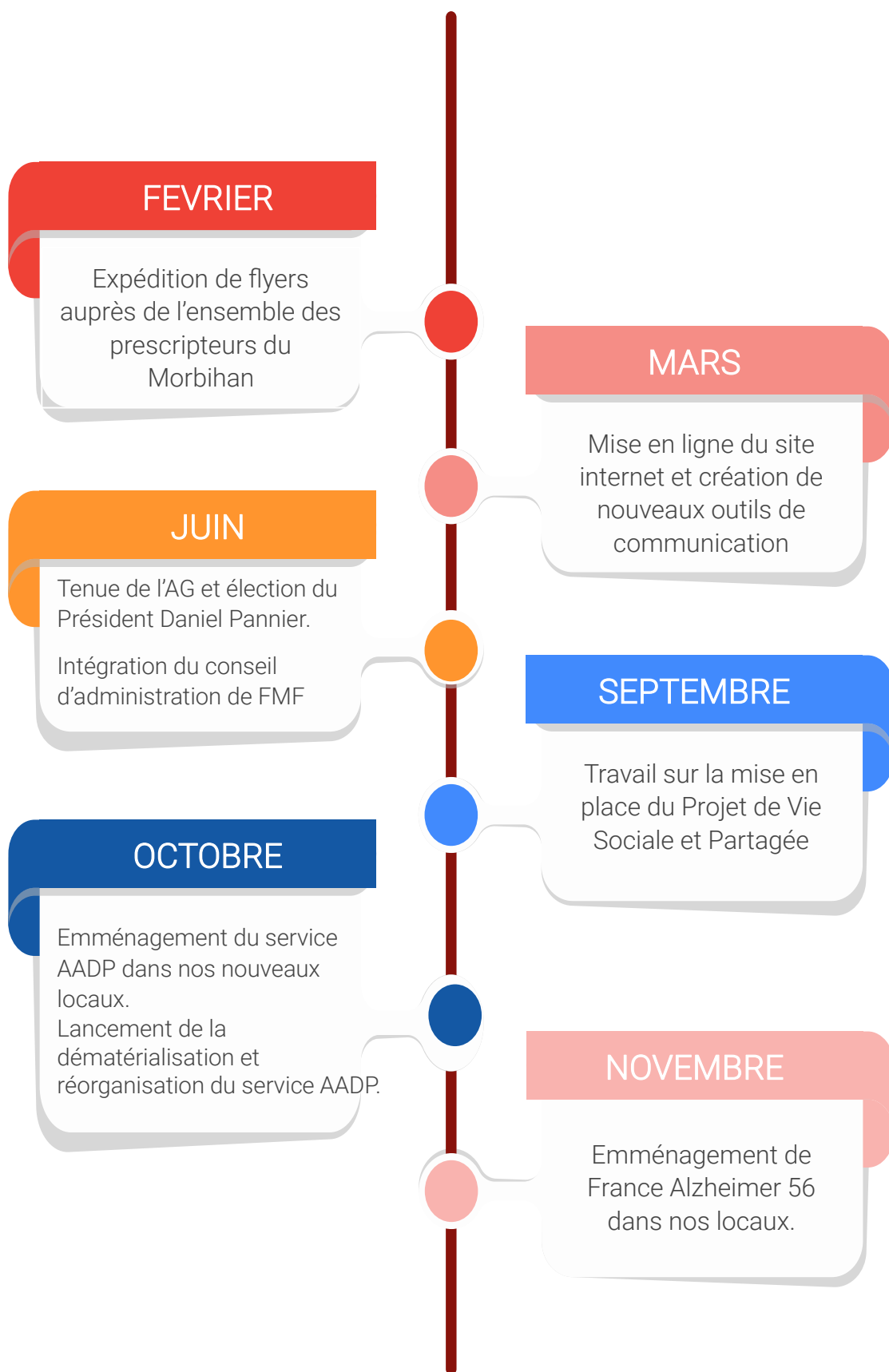
**294**

En contrat à durée  
déterminée

### ZOOM sur ces chiffres

Un même salarié en CDD peut intervenir sur plusieurs Domiciles Partagés à des moments différents de l'année. Le service a été sollicité pour l'élaboration d'environ **26 000 contrats** à durée déterminée.

## V. LES FAITS MARQUANTS



## **VI. LES ORIENTATIONS 2024**

- Poursuivre le travail engagé sur la communication
- Mettre en place la dématérialisation des documents usagers
- Se mobiliser sur la valorisation et l'attractivité des métiers de l'aide à domicile

## **NOTRE SOUTIEN**

